



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les femmes qui portent le voile ont droit au sport !

Communiqué de presse du 25/04/2025

Le 18 février 2025, le Sénat a adopté en première lecture une proposition de loi visant à "assurer le respect du principe de laïcité dans le sport" et à interdire notamment le port du voile dans les compétitions sportives, y compris au niveau amateur.

En réaction, Marie BARSACQ, la ministre des Sports, de la jeunesse et de la vie associative, a rappelé que "la laïcité ne se résume pas au fait de porter ou non le voile", avant d'être attaquée par ses collègues du gouvernement, Bruno RETAILLEAU, ministre de l'intérieur, qui s'est dit en "désaccord radical" et, Gérald DARMANIN, ministre de la justice, qui a fustigé sa "naïveté". Finalement, le 1er ministre François BAYROU, a donné raison à ses ministres hommes réduisant au silence sa ministre femme. Le tout, sous le regard satisfait de l'extrême droite qui n'en finit pas de multiplier à souhait les amalgames.

Depuis sa création en 1934, il y a 90 ans, la FSGT est très attachée au principe de laïcité. Elle l'a même inscrit dans l'article 1er de ses statuts. Mais la FSGT s'est également toujours engagée dans la lutte contre toute forme de discrimination. Or nous considérons que cette proposition de loi détourne les fondements de la laïcité, l'érigent en totem excluant et contraignant, alors que celle-ci est fondée sur un esprit d'apaisement, d'inclusion et de liberté, et cela dans le seul but d'une stigmatisation continue de l'Islam et des femmes musulmanes.

PAGE 1

D'autre part, la FSGT considère que la proposition de loi votée en première lecture au Sénat porte atteinte aux droits des femmes à participer à la vie associative et sportive, à disposer librement de leur corps et à ne pas être discriminées, alors que ces droits sont garantis par les conventions internationales ratifiées par la France.

Quelques semaines après la journée internationale des droits des femmes, ne cédon pas aux tocsins de l'extrême-droite. Ne perdons jamais de vue que les femmes sont et seront toujours les premières cibles et victimes de ces politiques discriminatoires en France et dans le monde.

La FSGT, qui défend le droit au sport pour toutes et tous, quel que soit l'origine, le genre ou la religion de chacun·e, a signé le 18 février la tribune intitulée "Les sportives qui portent le voile ont le droit de jouer, comme les autres !" et continuera à refuser catégoriquement toute forme de discrimination et à œuvrer en ce sens dans sa vie associative, ses activités, compétitives ou non, qui seront toujours ouvertes à toutes et tous.

La Direction fédérale collégiale

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) compte 240 000 pratiquant·es, 4200 clubs et propose une centaine d'activités physiques, sportives, culturelles et artistiques, compétitives et non compétitives.

Créée en 1934 dans la lutte contre le fascisme, elle promeut le droit d'accès au sport de toutes et tous en se donnant comme objectif le développement de contenus d'activités, de vie associative et de formation adaptés aux besoins de la population.

PAGE 2